



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2026

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260407-14-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Délibération n°2026-14

Thème : AFFAIRES GENERALES 12

Objet : Création et désignation des membres siégeant aux commissions municipales

L'an deux mille vingt-six le sept du mois d'avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 01 avril 2026 s'est réuni s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 26 Pouvoirs : 3 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Gérard VASSEUR, adjoint ; Karima COEURET, adjointe ; Charlotte SOULARD, adjoint ; Mustafa BOURICHE, adjoint ; Brigitte PLAIDY, adjointe ; Emmanuel LUTHRINGER conseiller municipal ; Marjorie HUBEAU, conseillère municipale ; Noëlla LEDUC, conseillère municipale ; Thomas CHERBAKOW, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Thierry LABUSSIÈRE, conseiller municipal ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Laëtitia LAUGIER, conseillère municipale ; Christophe SILVESTRI, conseiller municipal ; Peggy BARON, conseillère municipale ; Sophie DELORME, conseillère municipale ; Charlène SOULIE, conseillère municipale ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Francine GIAY-CHECA, conseillère municipale ; Mathieu CURNIER, conseiller municipal ; Lucile FABREGAS, conseillère municipale ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Anaïs TOUBOULIC, conseillère municipale ; Jérémy MOREAU, conseiller municipal.

Étaient représentés :

M. Didier MOREL, adjoint donne procuration à M. David GEHANT
M. Jean-Michel GRES, conseiller municipal donne procuration à M. Jérémy MOREAU
M. Adrien NIMSGERN, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

Absents excusés :

Didier MOREL, Jean-Michel GRES, Adrien NIMSGERN

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Sophie DELORME a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-22 ;

CONSIDERANT que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil ;

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260407-14-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

CONSIDERANT que ces commissions n'ont qu'un rôle consultatif et ~~préparent les travaux et délibérations~~ du conseil municipal ;

CONSIDERANT que le maire est président de droit de toutes les commissions municipales ;

CONSIDERANT que les commissions désignent en leur sein un vice-président lors de leur première réunion ;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer le nombre de membres composant chaque commission et de procéder à leur désignation ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- De créer les commissions municipales suivantes :
 - o Commission des finances, composée de 6 conseillers municipaux ;
 - o Commission de l'urbanisme et des travaux, composée de 6 conseillers municipaux ;
 - o Commission des marchés journaliers, composée de 6 conseillers municipaux.
- De désigner les élus suivants :

Instance	Elus titulaires
Commission Finances	Thomas Cherbakow Gérard Vasseur Lucile Fabregas Didier Morel Thierry Labussière Lorraine Prunet
Commission de l'urbanisme et des travaux	Didier Morel Emmanuel Luthringer Gérard Vasseur Charlène Soulié Jérémy Denier Anaïs Touboulic
Commission des marchés journaliers	Thierry Labussière Elodie Oliver Laetitia Laugier Jérémy Denier Francine Giay-Checa Adrien Nimsgern

- De préciser que ces désignations interviennent pour la durée du mandat municipal, sauf modification ultérieure par délibération ;
- De préciser que ces désignations interviennent pour la durée du mandat municipal, sauf modification ultérieure par délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260407-14-2026-DE
Date de transmission au préfet : 16/04/2026

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
David GEHANT

